



**HAL**  
open science

## Mary Douglas : comprendre les institutions

Guillaume Courty, Delphine Placidi-Frot

► **To cite this version:**

Guillaume Courty, Delphine Placidi-Frot. Mary Douglas : comprendre les institutions. Guillaume Devin; Michel Hastings. Dix concepts d'anthropologie en science politique, 200, CNRS Éditions, 2018, Biblis, 978-2-271-09531-2. hal-04330810

**HAL Id: hal-04330810**

**<https://hal.science/hal-04330810>**

Submitted on 13 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Mary Douglas et la notion d'institution

*Guillaume Courty & Delphine Placidi-Frot*

La notion d'institution s'avère tout à la fois centrale, complexe et transversale dans nombre de sciences sociales. En sociologie, Emile Durkheim a contribué à faire de cette discipline la « science des institutions ». Pour la science politique française, un paradoxe a longtemps prévalu : les institutions politiques étaient le parent pauvre des enquêtes. Côté théorie, il faut attendre Jacques Lagroye et Michel Offerlé (2010) pour disposer d'un cadrage en partie inspiré de Durkheim. Dans leur conception, l'institution s'analyse autant comme l'ensemble de pratiques, de rites et de règles de conduite entre des personnes que comme l'ensemble des représentations qui concernent ces pratiques, qui définissent leur signification et qui tendent à justifier leur existence. En s'arrêtant sur la contribution de Margaret Mary (Tew) Douglas, figure majeure de l'anthropologie sociale britannique (1921-2007), une autre lecture de Durkheim s'impose et d'autres terrains s'ouvrent. Comme le notait Georges Balandier dans sa préface du grand classique de M. Douglas (1999, p. 21), l'anthropologue conçoit l'institution comme un « organisme relativement stable, soumis à des règles de fonctionnement et accomplissant des fonctions sociales spécifiques ». Pour autant, réduire l'institution à ces seules dimensions ne rend pas compte qu'elle traverse l'ensemble des travaux de M. Douglas, avec des inflexions significatives d'une période à l'autre qui en rendent l'appréhension délicate et lui confèrent une densité et une originalité exceptionnelles.

L'œuvre de M. Douglas peut être insérée entre deux bornes. D'un côté, elle commence par s'inscrire dans la lignée d'Edmund Leach et d'Edward Evans-Pritchard tout en ouvrant une discussion prolongée avec E. Durkheim et dans une moindre mesure Marcel Mauss, Max Weber, Ludwik Fleck, Lucien Lévy-Bruhl ou Robert Merton. De l'autre, elle aborde la thématique du risque que la figure tutélaire d'Ulrich Beck recouvre depuis. Ces bornes intellectuelles encadrent ses recherches après la seconde guerre mondiale. Diplômée en philosophie d'Oxford en 1942, elle y revient en 1947 après une expérience à l'Office colonial pour se lancer dans la recherche avec une thèse soutenue en 1953 (Fardon, 2010). Ses publications sur les *Lele* du Congo (*The Lele of the Kasai*, 1963), puis sa célèbre analyse des schèmes du propre/sale/pollution, notamment dans les interdits du Lévitique (*De la souillure*, 1966) l'installent au Royaume-Uni comme l'une des actrices du tournant structuraliste de l'anthropologie. Dans cette discipline, elle présente l'originalité d'avoir abordé avec le politiste Aaron Wildavsky les dimensions culturelles et sociales des risques, notamment environnementaux et technologiques (*Risk and Culture*, 1982).

Dans les sciences sociales françaises, la personnalité de M. Douglas a autant de chances d'irriter que de fasciner, notamment en raison de son ouverture vers la philosophie, la sociologie, l'histoire, l'économie ou encore l'histoire des sciences. L'irritation peut découler de son rapport ambigu aux auteurs structuralistes, qu'il s'agisse de Claude Lévi-Strauss, dont elle discute et utilise nombre de concepts (notamment celui de bricolage), ou de Pierre Bourdieu, bien plus absent de sa réflexion (pour exception, 2007). Sa seule véritable référence française reste toutefois E. Durkheim, les autres auteurs étant souvent ramenés au rôle de répétiteurs des avancées produites par lui ou Evans-Pritchard.

En science politique, la réflexion menée par M. Douglas sur les institutions ne peut être ignorée même si elle a pris place dans les références sans avoir pour autant fait école. Des institutions, elle propose une synthèse – qu'elle qualifie elle-même d'« introduction après coup » – à l'occasion d'une série de conférences données aux Etats-Unis et publiées en 1986 dans un ouvrage intitulé *How institutions*

*think* et traduit en français à deux reprises (*Ainsi pensent les institutions* en 1989, puis *Comment pensent les institutions* en 1999)<sup>1</sup>.

M. Douglas s'y interroge sur la manière dont les institutions, conçues comme des « collectifs légitimes » ou des « groupements sociaux légitimés », façonnent et même conditionnent les choix individuels. Comment s'organisent les catégories de pensée, comment émerge l'ordre social, quel rôle joue la connaissance, ou plus précisément ce qu'elle qualifie de « contrôle social de la cognition » (1999, p. 26) ? Comment enfin se tissent les liens sociaux, de quelle nature sont-ils et quels en sont les effets ?

De toutes ces questions, la science politique française contemporaine a été relativement avare durant la période où les institutions politiques étaient curieusement peu étudiées. La place de M. Douglas demeure aujourd'hui encore marginale, voire inexistante, en dépit de l'efflorescence récente et de la diversité des études (néo-)institutionnelles (March, Olsen, 1989), tant en France qu'outre-Atlantique, qu'il s'agisse de l'institutionnalisme du choix rationnel (Knight, Sened, 1995), de l'institutionnalisme historique (Steinmo, Thelen, Longstreth, 1992), de l'institutionnalisme sociologique (Di Maggio, Powell, 1991) ou de l'institutionnalisme discursif (Schmidt, 2008). Ce chapitre entend, après avoir précisé son concept d'institution et ses apports, proposer quelques perspectives que les politistes, quelle que soit leur spécialité, peuvent développer dans la logique forgée par M. Douglas.

### ***La conception douglassienne de l'institution***

Lorsqu'elle aborde les institutions – ou d'autres concepts majeurs traversant ses travaux (tabou, risque, souillure...) – M. Douglas ne se contente pas simplement de remettre en cause la théorie de l'acteur rationnel ou d'étayer l'approche fonctionnaliste des institutions. Elle s'efforce plutôt de réaliser une synthèse entre holisme et individualisme méthodologique qui n'est pas sans rappeler les démarches engagées au sein de l'interactionnisme symbolique. Pour M. Douglas, il est en effet inconcevable de distinguer d'un côté des acteurs rationnels au comportement individualiste et, de l'autre, des acteurs submergés par leurs émotions dont la seule dimension affective produirait des liens sociaux. Elle tente dès lors de (re)connecter l'individuel et le collectif, l'intellect et l'affect, en considérant que les liens sociaux sont produits par l'existence de cadres de pensée communs, qui résultent eux-mêmes de la production par les institutions de savoirs légitimes. Cette construction de savoirs sociaux repose selon elle sur trois caractéristiques : leur sélectivité, leur fonctionnalité et leur légitimité.

M. Douglas insiste également sur la façon dont les idées sont indissociables du contexte social dans lequel elles émergent, évoluent et s'étiolent, d'où l'intérêt selon elle d'analyser la façon dont les institutions pensent, c'est-à-dire la façon dont elles produisent des savoirs légitimes, et la manière dont ces derniers sont utilisés par les individus. Pour M. Douglas, les savoirs collectifs ainsi produits reposent à la fois sur des conventions plus ou moins explicites et coercitives régissant l'obtention d'un bien commun, et sur des croyances, des conceptions ou des savoirs élémentaires permettant aux individus de catégoriser leur environnement. Elle propose ainsi une piste de compréhension de la façon dont les idées, les savoirs et les croyances changent : la diversification et la concurrence accrues au sein des sociétés produisent de la complexité et nécessitent d'élaborer de nouvelles hypothèses explicatives pour interpréter le monde extérieur (qui n'est pas sans rappeler le processus de succession des paradigmes scientifiques théorisé par Thomas S. Kuhn).

---

<sup>1</sup> La première traduction, publiée en 1989 par les éditions Usher, est largement remaniée lors de la publication de la deuxième traduction chez La Découverte. Les deux versions comprennent la même préface de Georges Balandier.

Au fil de ses travaux, M. Douglas construit et affine une typologie des institutions sociales dont chaque type est caractérisé par des formes de participation, des rationalités et des principes culturels distincts, en croisant deux dynamiques complémentaires, le *grid* et le *group* (Douglas, 1970 : 59-60 et 1978)<sup>2</sup>. Le *grid* se réfère à la dimension d'individuation, c'est-à-dire à la régulation des conduites des individus, et donc à la question du « comment », tandis que le *group* se réfère à l'intégration sociale, et donc au « avec qui ».

Les quatre types d'institutions sociales ainsi identifiés sont les suivants (*voir le tableau récapitulatif*) :

1/ l'*institution hiérarchique*, reposant sur le respect de l'autorité, des règles et des traditions, dotée d'une morale conservatrice et affichant une prédilection pour des politiques économiques redistributives (ex : administration publique, bureaucratie) ;

2/ l'*institution individualiste* ou *entrepreneuriale*, fondée sur la reconnaissance de la liberté et de la prospérité, donc de la compétition individuelle et du mérite comme socle politique et économique, et dans laquelle le pouvoir se manifeste par la coercition et/ou par la richesse et privilège des politiques de court terme, opportunistes et/ou méritocratiques (ex : entrepreneur ou entreprise privée, marché) ;

3/ l'*institution égalitaire* ou *contestataire*, dans laquelle des groupes d'oppositions minoritaires, égalitaires en théorie et en pratique (ce qui donne parfois lieu à des tendances sectaires), s'expriment au nom des pauvres et des déshérités (ex : secte, mouvement écologiste, organisation syndicale) ;

4/ l'*institution fataliste*, composée d'individus isolés ou en marge et qui cultivent, selon les cas, apathie, fatalisme ou cynisme à l'égard du jeu politique et préfèrent la pratique (notamment l'aide aux plus défavorisés) au débat d'idées (ex : exclus, déclassés).

**TABLEAU : typologie « grid-group » des institutions sociales selon M. Douglas**

Action orientée vers...	... l'individu ( <i>grid</i> )	... le groupe ( <i>group</i> )
<b>Rôle et règles construits par l'individu</b>	individualiste/entrepreneuriale	égalitaire
<b>Rôle et règles prescrits par l'environnement</b>	fataliste	hiérarchique

Cette typologie complète et sophistiquée les dichotomies précédemment formulées par Durkheim (solidarité mécanique *vs.* solidarité organique) ou Ferdinand Tönnies (communauté *vs.* société). A leur instar, les différents types d'institutions présentés ne sont pas incompatibles les uns par rapport aux autres. Ainsi, les institutions hiérarchiques et individualistes, en apparence opposées, ont en réalité besoin l'une de l'autre puisqu'elles se servent de contrepoids – ou de repoussoirs – mutuels en tant qu'instrument du contrôle et du pouvoir dans les sociétés.

### ***L'institution comme microcosme politique et culturel***

La perspective douglassienne de l'institution peut tout d'abord enrichir les travaux prolifiques sur les institutions vues comme des microcosmes politiques et culturels en insistant sur la façon dont émergent, au sein de « groupes latents », des mécanismes et des capacités de cohésion et de coopération qui participent de la construction d'un ordre social. La mise en place de pratiques

<sup>2</sup> Voir également le cours dispensé par M. Douglas *et al.* auprès du Semiotic Institute Online en 2006 et intitulé « A Course on Cultural Theory : The Group / Grid Model », disponible sur <https://semioticon.com>.

routinières, de modes d'action scénarisés ou de conduites typiques donne ainsi du sens, de la cohérence et du corps à une institution en façonnant et en légitimant les comportements et les rôles des individus qui y opèrent. Lorsqu'une institution est créée, les individus qui l'investissent y transposent une partie de leur identité et de leurs pratiques professionnelles antérieures, tout en s'efforçant de se conformer aux normes en vigueur dans la nouvelle institution.

Chaque institution produit une culture institutionnelle qui lui est propre et qui se traduit par un langage spécifique, formaté et homogénéisé, en dépit de la fréquente multiplicité des contributeurs - généralement anonymisés - générée par la division interne du travail, qu'il s'agisse d'élaborer des notes administratives, des rapports officiels, des décisions de justice ou des communiqués de presse. Ces cultures institutionnelles sont de surcroît intériorisées par les agents tout au long de leur carrière, voire en amont même de leur recrutement, sans pour autant se substituer à leurs autres substrats de socialisation. Les circulations et transferts de pratiques, de rôles, de connaissances et de savoir-faire participent en outre à distinguer les bonnes pratiques, les valeurs et les représentations des agents, et à disqualifier également certaines pratiques en vigueur au sein d'autres institutions, de l'ENA au Conseil d'Etat en passant par les ministères des Affaires étrangères ou du Trésor, la Commission européenne, la Banque mondiale ou les Nations unies (Abélès, 1995).

### ***La mémoire (sélective) des institutions***

Le deuxième cadre de la contribution de M. Douglas à la science politique est plus attendu. Il concerne, d'un côté, celles et ceux qui travaillent sur l'État et, de l'autre, celles et ceux qui utilisent la démarche sociogénétique. Selon une autre formule célèbre de M. Douglas, les institutions construisent et reconstruisent le passé, produisant ici de l'« amnésie structurelle » dans la logique de Durkheim ou là de la « mégalomanie pathétique » des institutions. Les institutions se souviennent à notre place, soutient l'anthropologue en formulant l'une de ses positions les plus radicales dans le sixième chapitre de *Comment pensent les institutions*. Se reporter sur les politiques mémorielles avec un tel concept relève de l'évidence. Encore faut-il prendre le temps, avant de se précipiter, de reprendre les éléments de la réflexion car la politique de mémoire ne doit pas oblitérer la capacité des institutions à nous faire penser. Impossible à ce point de la réflexion de ne pas souligner la proximité entre la formule de M. Douglas et celle de P. Bourdieu dans son analyse de la pensée d'État. Tout aussi impossible de répondre à l'énigme des relations croisées entre les deux auteurs. Ce point étant aveugle dans la littérature disponible, il faudra se contenter de souligner les avantages respectifs de leur cadre théorique et, ici, d'accentuer la contribution méconnue que M. Douglas permet de développer.

L'accent le plus fort qu'il faut retenir de sa contribution réside dans l'absence de toute intention ou allusion complotiste, implicite et même déniée, à toute analyse d'une politique mémorielle. Les institutions « se souviennent et oublient » à notre place dans une autre logique que celle imputée trop souvent aux pouvoirs publics de tenter de manipuler notre opinion ou nos centres d'intérêt. Si les institutions « gouvernent » notre mémoire, c'est en produisant des « effets distinctifs » sur le souvenir et non en cherchant consciemment à « faire date ». L'oubli cher à E. Durkheim dans son amnésie de la genèse devient chez M. Douglas un terrain de recherche aussi riche à explorer que le souvenir. Ces « zones d'ombre » créées par les institutions sont le pendant du système de stockage que la mémoire publique assure en conservant les souvenirs. La démarche sociogénétique comme l'analyse des politiques mémorielles sortent renforcées de cette œuvre et ajoutent de nouvelles pistes à leur palette respective.

### ***Nommer, quantifier, classer... le pouvoir analogique des institutions***

Le troisième cadre interpelle les spécialistes de l'action publique. Il est aussi marqué par l'empreinte laissée par E. Durkheim dans l'article qu'il consacre avec M. Mauss aux formes de classification publié en 1903 dans *L'Année sociologique*. En analysant comment les institutions produisent, à partir des analogies, des classifications et typologies (similitudes et dissemblances), qui « décrètent » les identités et génèrent des effets de reconnaissance et de légitimation (« quand nommer, c'est créer »), M. Douglas saisit les changements de nomenclatures qui interviennent ici et là. Il n'y a qu'un pas à franchir pour retrouver la logique développée notamment par A. Desrosières dans sa sociologie des statistiques élaborées par l'Insee. En superposant ces deux approches, la focale des politistes s'ouvre sur beaucoup d'autres dispositifs où les grands nombres ont connu des changements significatifs de nomenclature. Cela va des instruments budgétaires de la comptabilité publique aux catégories mobilisées pour simuler ou élaborer la politique économique en passant par les nomenclatures inventées plus récemment pour préciser et certifier les métiers. Pour ceux qui auraient d'autres horizons de recherche que le seul espace national, l'Union européenne et d'autres systèmes et organisations internationales abondent en nouveaux agrégats qui sont autant de manifestations de ces « nouvelles créations qui surgissent [et] qui leur correspondent ». A titre d'exemple, M. Douglas soulignait qu'une monnaie, même étrangère, est une forme reconnaissable qui, de ce fait, participe à la stabilité des institutions.

Ce cadre d'analyse, que l'on pourrait également utiliser avec pertinence dans les organisations internationales ou dans les réflexions épistémologiques sur l'usage des typologies, renvoie prioritairement, au XXI<sup>e</sup> siècle, à un débat sur la transformation récente de l'ordre institutionnel, des statistiques et de leur légitimité. Avec une formule que n'aurait pas reniée M. Douglas, le sociologue D. Cardon souligne que « la société 'tient' de moins en moins bien dans les catégories à travers lesquelles les institutions prétendent l'enregistrer » (2015, p. 40). Cette remise en cause des statistiques s'observe notamment dans l'usage de plus en plus répandu des algorithmes et permet de reprendre le fil de la pensée de M. Douglas. Les catégories qui sont utilisées pour enregistrer l'état de la société n'ont plus pour mission de catégoriser les individus qui trouvent, dans le même temps, que ces « vieilles catégories » (les catégories socioprofessionnelles notamment) sont des cages de fer obsolètes. L'avenir de ce nouveau pouvoir analogique des institutions virtuelles nous est inconnu. Son déroulé s'inscrit néanmoins dans une perspective dont nous maîtrisons les paramètres. En effet, une fois que ce nouvel ordre institutionnel où la prévision des actes individuels devient la norme aura gagné sa stabilité en étant établi dans des « formes reconnaissables », il pourra nous dit-elle « régler la mémoire de ses membres » et cadrer nos jugements. En quelques sortes, les offres que nous recevons sur nos écrans d'ordinateurs sont une nouvelle manifestation de cette capacité des institutions de penser à notre place.

### ***Faire face au(x) risque(s)***

L'attention portée par M. Douglas aux aspects culturels de la conception, de la perception et de la gestion du risque (1982, 1986) invite par ailleurs à s'intéresser à la façon dont les individus et, de façon collective, les institutions (se) représentent le risque et y font face. Bien que principalement développée à partir de cas d'études nord-américains, la typologie des institutions sociales s'avère en effet heuristiquement féconde pour interpréter la manière dont les valeurs, les choix et les biais culturels éclairent les comportements face au risque (Peretti-Watel, 2000).

Parmi les quatre types d'institutions identifiées par M. Douglas, les structures hiérarchiques (telles que les administrations publiques) sont les plus susceptibles de développer une aversion face au risque (notamment sous forme de crises politiques et/ou économiques) et/ou un certain aveuglement, en particulier lorsque le risque est supposé survenir à une lointaine échéance. Cette attitude s'explique notamment par une rigidité organisationnelle et l'existence de procédés routiniers destinés à réduire

les incertitudes et à maintenir la stabilité de l'ordre politique et social établi. Lorsqu'une crise advient, ce type d'institution bureaucratique éprouve généralement des difficultés à s'adapter à l'imprévu, comme en témoignent les réactions des commanditaires des politiques sanitaires à l'échelle locale et surtout nationale et internationale confrontés à des défis épidémiologiques (sida, vache folle, grippe aviaire, virus Ebola, etc.).

A l'inverse, les institutions individualistes ou entrepreneuriales considèrent le risque comme une opportunité ou un défi plutôt que comme une menace. Leur confiance optimiste en leur capacité d'adaptation et d'initiative peut conduire ces institutions à prendre des risques parfois inconsidérés et à préconiser des solutions de court terme en négligeant les risques plus lointains. Les politiques privilégiées reposent en outre sur la responsabilisation des individus davantage que sur des dispositifs législatifs et juridiques contraignants, ainsi que sur le recours à des mécanismes inspirés par le marché, comme l'illustre la mise en œuvre de marchés d'émission de gaz à effet de serre en réponse aux changements climatiques.

Les institutions égalitaires développent quant à elles une aversion vis-à-vis des risques sociaux (chômage, pauvreté) ainsi que des risques considérés comme majeurs (risques écologiques et technologiques, et notamment le risque nucléaire). Ces institutions étant caractérisées par un fort sentiment d'appartenance identitaire, leur focalisation sur les risques majeurs leur permet, selon M. Douglas, de consolider la cohésion et la motivation de leurs membres en recourant à une dramatisation des risques encourus et en stigmatisant les responsables identifiés (i.e. les institutions hiérarchiques et individualistes). Enfin, les institutions fatalistes se montrent vulnérables face au risque en raison de leur résignation.

Ces différents acteurs appréhendent de façon également distincte le rôle et la pertinence des institutions scientifiques dans l'élaboration des connaissances en matière de risques. Ainsi, les institutions hiérarchiques valoriseront plutôt la production scientifique issue d'autorités scientifiques reconnues comme légitimes par les pouvoirs publics (Agence nationale de santé publique, Autorité de sûreté nucléaire, Autorité financière des marchés, etc.). Les institutions individualistes se conformeront elles aussi aux savoirs officiels mais manifesteront également un intérêt prononcé à l'égard des innovations scientifiques.

Les institutions égalitaires se montreront en revanche méfiantes vis-à-vis de ces instances scientifiques institutionnelles et préféreront solliciter leurs propres experts, supposés indépendants et libres de tout conflit d'intérêt ou collusion potentiels (Commission de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique, Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité, etc.). Les institutions fatalistes partageront cette méfiance à l'égard des savoirs scientifiques diffusés par les institutions officielles sans envisager pour autant de solution alternative, par apathie ou défaitisme.

Ces conceptions et initiatives distinctes se déploient également à l'échelle transnationale. Sandrine Revet met ainsi en évidence la façon dont une tentative de gouvernement mondial des catastrophes dites « naturelles » a émergé depuis la fin des années 1980 et oscille depuis lors entre deux visions distinctes, tant de la prévention des risques que de la gestion de crise (Revet, 2014), que Douglas n'aurait pas renié.

La première, influencée par les sciences sociales et qui s'apparente à la vision douglassienne d'institution égalitaire, insiste sur les sources sociales, économiques et politiques de vulnérabilité des sociétés confrontées à des aléas naturels. Elle recommande explicitement de concevoir des politiques de prévention axées sur de profondes transformations des politiques de développement afin de favoriser la résilience des populations concernées.

La seconde, défendue par les sciences de la terre et de l'ingénieur, relève davantage du type d'institution hiérarchique. Adoptée par les institutions publiques au moins jusqu'aux années 2000,

cette conception se concentre davantage sur la nécessité de réduire les conséquences des phénomènes naturels et privilégie par conséquent l'élaboration d'outils techniques de prévision, de transmission des alertes et de gestion des crises lorsqu'elles surviennent.

### ***L'enseignement de la science politique comme institution***

L'approche cognitive des institutions proposée par M. Douglas peut également être appliquée à l'enseignement de la science politique. Une lecture politiste de M. Douglas permet en effet de mobiliser son approche cognitive des institutions, provenant elle-même de la conception développée par E. Durkheim sur les formes élémentaires de la vie religieuse : une institution s'institue dans le cerveau humain. Avec cette contribution, le pari épistémologique s'énonce ainsi. Puisque les institutions se fondent sur des analogies pour ancrer et naturaliser les conventions sociales (« au fondement de l'institution : l'analogie ») et que toute institution renvoie à un processus cognitif qui s'initie dès les premiers stades de la connaissance, autant commencer au plus près de ces premiers stades en comprenant ce qui se joue en cours de science politique. Au centre de cette perspective, M. Douglas utilise l'une des notions partagées par les auteurs structuralistes ou constructivistes : le stock de connaissances disponibles (on pourra se reporter aux usages qu'en font aussi bien G. Duby dans son étude des bibliothèques édifiées autour des cathédrales que P. Berger et T. Luckman dans leur cadrage sociologique de la réalité). Comment les politistes participent-ils à l'incorporation des institutions en maniant le stock de connaissances impliquées ? La perspective de l'incorporation des institutionnelles n'est pas nouvelle. Elle a déjà été appliquée à de nombreuses reprises aux agents dont la fonction est d'incarner des institutions (pour une synthèse, Dulong 2012). Elle est beaucoup plus rarement présente dans les travaux qui ont porté sur l'enseignement de cette discipline (Favre et Legavre, 1998). Cette contribution inspirée par la réflexion de M. Douglas peut se décliner ainsi.

Au commencement serait une étude des enseignants chercheurs en science politique comme agents de socialisation à la politique. Dans son enquête sur la découverte de leur vocation professionnelle, S. Michon analyse les cohortes d'étudiants ayant suivi des cursus de Master dédiés aux affaires européennes. La figure de l'enseignant apparaît comme « intermédiaire de socialisation » (Michon, 2017, p. 143). Avec la perspective dégagée par M. Douglas, il est possible d'insérer l'enseignant au cœur de « l'implantation des institutions » en analysant ce processus « essentiellement intellectuel » qui se déroule devant « nos » yeux et du fait de notre transmission des définitions qui fondent ces « institutions en raison ».

La transformation de la salle d'enseignement en terrain d'études doit être tentée. En y observant le processus cognitif qui permet autant à une théorie scientifique de s'imposer en luttant contre des classifications et modes de pensée concurrents qu'à des étudiants de « mettre en pilotage automatique leur pensée individuelle », la pensée de M. Douglas a quelque chance d'aider à comprendre d'une nouvelle façon la capacité de la science politique à délivrer un savoir légitime.

### ***Penser les institutions pour mieux les changer ?***

La dernière contribution correspond à la réflexion finale que M. Douglas nous livre. Sortant du cadre anthropologique pour aborder la vocation politique du chercheur, M. Douglas souligne que ce sont les institutions qu'il faut changer. Loin d'être un plaidoyer pour un nouveau régime politique, la formule revient finalement à imaginer tout ce qui serait de l'ordre du possible en opérant un tel changement. Car, pour M. Douglas, qui dit institutions dit grandes décisions, justice, lutte contre le passé et production d'identité.

Avec une telle proposition, nul n'est besoin d'aller chercher les modalités concrètes que doit prendre ce changement. Nous avons insisté sur le fait que, analysée comme un processus cognitif, l'institution

était à portée de l'enseignant chercheur lorsqu'il « implante » des institutions dans le stock de connaissances des étudiants. Peut-être est-ce là une convergence non formulée de M. Douglas vers les réflexions épistémologiques d'un Weber. Pour celui-ci, un des enjeux de la neutralité axiologique se jouait en cours en refusant de souscrire aux attentes de ses étudiants. Pour M. Douglas, l'essentiel serait d'arriver à penser notre situation sans utiliser nécessairement les classifications établies au sein de nos institutions.

Une autre interprétation est possible pour comprendre cette invocation au changement. Elle croise la conception souvent proposée par P. Bourdieu de commencer par changer le monde en changeant les catégories qui permettent de le percevoir et de le reproduire. Mais, si le fondement anthropologique de la pensée des deux auteurs peut être comparé, leur engagement politique diffère grandement. Sur le terrain politique, la réflexion de M. Douglas sur les effets politiques que les sciences sociales peuvent contribuer à produire demeure en effet encore à ce jour inconnue.

## Références bibliographiques

### **Principaux travaux de Mary Douglas**

*The Lele of the Kasai*, Londres, Oxford University Press, 1963.

*Purity and Danger: An Analysis of Pollution and Taboo*, Londres, Routledge, 1966 ; trad. française : *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 2001.

*Natural Symbols*, Londres, Routledge, 1970.

*Implicit Meaning, Essays in Anthropology*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1975.

*Cultural Bias*, London, Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland (occasional paper n° 35), 1978.

Avec Aaron Wildavsky, *Risk and Culture. An Essay on the Selection of Technological and Environmental Dangers*, Berkeley, University of California Press, 1982.

*Risk Acceptability according to social science*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1986.

*Leviticus as Literature*, Londres, Oxford University Press, 1999, trad. française *L'Anthropologue et la Bible. Lecture du Lévitique*, Paris, Bayard, 2005.

*Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 1999, avant-propos de A. Caillé, préface de Georges Balandier.

« Raisonnements circulaires : retour nostalgique à Lévy-Bruhl », *Sociological Research Online*, 12(6), 2007 (conférence donnée au Collège de France en 1999).

### **Sur Mary Douglas**

Fardon (Richard), *Mary M. Douglas. An intellectual biography*, Routledge, 1999.

Fardon (Richard), ed., *Mary M. Douglas. A Very Personal Method. Anthropological Writings Dawn from Life*, London, Sage, 2013.

### **Travaux utiles dans la perspective douglassienne**

Abélès (Marc), « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, 135, 1995, p. 65-85.

Cardon Dominique, *A quoi rêvent les algorithmes ? Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Le Seuil, coll. La république des idées, 2015.

Di Maggio (Paul J.), Powell (Walter W.), *The New Institutionnalism in Organizational Analysis*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991.

Dulong (Delphine), *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, Repères, 2012.

Favre (Pierre), Legavre (Jean-Baptiste) (dir.), *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998.

- Knight (Jack), Sened (Itai) (eds.), *Explaining Social Institutions*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1995.
- Lagroye (Jacques), Offerlé (Michel) (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010.
- March (James G.), Olsen (Johan P.), *Rediscovering Institutions: The Organizational Basis of Politics*, New York, The Free Press, 1989.
- Michon (Sébastien), *A l'école des eurocrates. Les conditions sociologiques de la vocation aux métiers de l'Europe politique en France*, Volume 2, mémoire original, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1, 2017.
- Peretti-Watel (Patrick), *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2000.
- Revet (Sandrine), « Le gouvernement mondial des catastrophes 'naturelles' », *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr>
- Schmidt (Vivien A.), « Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse », *Annual Review of Political Science*, 11, 2008, p. 303-326.
- Searle (John R.), « What is an institution? », *Journal of Institutional Economics*, 1(1), 2005, p. 1-22.
- Steinmo (Sven), Thelen (Kathleen Ann), Longstreth (Frank) (eds.), *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.